



HAL
open science

Licence Philosophie

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Philosophie. 2014, Université Paul-Valéry Montpellier 3. hceres-02037289

HAL Id: hceres-02037289

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037289>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Philosophie

de l'Université Paul Valéry
Montpellier 3

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Établissement déposant : Université Paul-Valéry Montpellier 3

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Philosophie

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI150009267

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Montpellier 3.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence mention *Philosophie* de l'Université de Montpellier se fixe de donner aux étudiants une solide culture philosophique dans les disciplines traditionnelles (philosophie générale, histoire de la philosophie, esthétique, philosophie des sciences et des techniques) ainsi qu'une bonne maîtrise des pratiques d'analyse et d'écriture, et d'ouvrir à une professionnalisation qui dépasse le débouché attendu de l'enseignement.

Intégrée dans l'UFR qui regroupe Arts du spectacle, Arts plastiques, Langues et littératures anciennes, Lettres modernes, Musique et musicologie, Psychanalyse, la formation présente des effectifs relativement élevés et s'applique à maintenir une pluridisciplinarité au long du cursus, d'abord pour faciliter une éventuelle réorientation (L1) puis pour ouvrir en L3 à des formations préprofessionnalisantes, métiers de l'enseignement, métiers des bibliothèques, pratique de l'analyse de l'œuvre d'art.

La formation est destinée à ouvrir à divers masters d'enseignement, de recherche, ou professionnels.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence de *Philosophie* vise très clairement une forme d'ouverture disciplinaire, ancrée sur l'ensemble des compétences développées dans son UFR (unité de formations et de recherche) ; son ouverture interdisciplinaire la renforce dans la première année de licence (L1) et permet une relative stabilité des effectifs, satisfaisants pour une formation de ce type (en moyenne une cinquantaine d'inscrits en L1, la moitié environ obtenant leur licence) de philosophie ; avec environ 10 % seulement d'abandon au cours de la première année et 20 à 25 % des étudiants obliquant à l'issue de la deuxième année vers une autre formation (hélas non documentée), on peut considérer que la formation est à la fois spécialisée et ouverte en ce qu'elle constitue une bonne propédeutique à d'autres cursus puisque plus de 80 % des étudiants poursuivent un cursus au-delà de la L2 et de la L3. Le devenir des étudiants ayant cessé leurs études en L2 ou L3 est trop peu renseigné (deux réponses) pour être déterminant. La majorité des étudiants poursuit ses études en master (entre 50 et 75 % selon les années), sans qu'il soit possible d'en savoir davantage.

Son organisation suit le schéma attendu, après une année généraliste, vers une spécialisation offerte en deuxième et troisième année de licence (L2 et L3). L'articulation des enseignements, en majeures et mineures, est générale à l'Université, mais fonctionne particulièrement bien ici, permettant des enseignements de diversification efficacement articulés au projet pédagogique. L'attention est portée à l'enseignement des langues (au moins une langue vivante et une langue ancienne) mais permet également dans une UE (unité d'enseignement) dédiée des ouvertures vers le sport et la culture générale. Une place minimale est réservée cependant à la formation aux outils informatiques, et on ne mentionne pas de préparation à des certifications en langue ou en informatique (CLES, C2i, etc.). Le projet professionnel personnalisé (PPP), s'il est présent en L1, n'est pas poursuivi au-delà dans la formation et l'acquisition de compétences transversales est peu documentée. Les modalités d'évaluation sont déterminées par l'Université, et les exercices canoniques (dissertation, commentaire de texte, leçon, fiches de lecture, exposés), y sont représentés dans un équilibre entre contrôle continu et contrôle terminal. Un dispositif propre à Montpellier est d'ouvrir la deuxième session d'examen à tous les étudiants, leur permettant ensuite de choisir la meilleure note ; il a également été proposé à titre expérimental un « semestre renouvelé » destiné aux étudiants ayant obtenu entre 9 et 10 au premier semestre de la L1, pour renforcer leur niveau. Ce dispositif n'est pas reconduit.

Les dispositifs d'aide à la réussite sont déterminés par la politique générale de l'Université : enseignant référent institutionnalisé en L1, recours possible au Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation (SCUIO) pour l'information comme pour la réorientation, projet IDEFI (peu documenté), tutorat (peu documenté également). S'il y a un module d'initiation à la recherche documentaire, il n'est pas indiqué de formation en méthodologie disciplinaire. Cette partie du dossier est insuffisamment documentée quant aux initiatives de l'Université, mais l'effectif réduit de la formation laisse penser que, sur le terrain, l'enseignant référent de L1 peut remplir son rôle.

La mobilité internationale, si elle est évidemment soutenue, n'est pas systématique ; on compte six étudiants partant à l'étranger en 2012-2013. En revanche, l'existence de la formation en enseignement à distance et les faibles effectifs autorisant un aménagement des enseignements comme des évaluations au cas par cas permettent aux étudiants en situation particulière de poursuivre leurs études. La formation prépare principalement les étudiants au CAPES et à l'Agrégation de Philosophie à la suite de leur master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), avec des résultats corrects : sur neuf étudiants préparant ces concours, quatre ont été admis (deux à l'agrégation, deux au CAPES), mais également aux concours de fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique. Il n'y a pas de suivi clair du devenir dans les divers masters des étudiants ayant obtenu leur licence. Des stages préprofessionnalisants intégrés dans la formation sont en projet mais pas encore finalisés en dehors de l'UE Métiers des bibliothèques. Les bilans relatifs au suivi des étudiants sont encore insuffisamment documentés et ne permettent pas d'évaluation précise.

L'équipe pédagogique est centrée sur les enseignants de philosophie de la formation et plus largement sur l'ensemble des enseignants intervenants de l'UFR. Deux professionnels interviennent en L3 autour des métiers du livre, ce qui reste insuffisant sur l'ensemble de la formation. Le rôle du conseil de perfectionnement est tenu par les réunions du département (où figurent des représentants étudiants) et devra être davantage formalisé. Le document ne fait pas état ni d'évaluation des enseignements par les étudiants, ni de démarche d'autoévaluation au sein de la formation, ni de mise en œuvre du portefeuille d'expérience et de compétences (PEC).

Si le dossier a été attentivement rempli pour ce qui concerne le cœur de la formation, y compris la fiche RNCP et l'Annexe descriptive au diplôme, il apparaît clairement que, centrée sur la cohérence et l'articulation de la formation au sein de l'UFR, l'équipe pédagogique n'a pas intégré les attentes nouvelles en termes non seulement

d'ouvertures disciplinaires (disciplines transversales, certifications), mais également en termes d'évaluation, de pilotage et d'information : ce qui ne dépend pas immédiatement des responsables de la mention est peu ou mal documenté et il est difficile de l'évaluer. La récente mise en place de l'Observatoire de la Vie Étudiante n'a pas pallié cette difficulté, car les questions posées et les enquêtes menées (centrées sur la vie étudiante) ne répondent pas encore aux attentes quant à l'origine, aux besoins et au cheminement des étudiants - ce dernier point intégrant l'évaluation des enseignements. Cette faiblesse n'est cependant pas trop pénalisante, dans la mesure où les faibles effectifs permettent un suivi personnalisé et attentif des étudiants, même s'il n'est pas formalisé.

- Points forts :

- Une formation bien articulée et centrée sur une position axiale de la philosophie au sein des disciplines enseignées dans l'UFR.
- Une progression qui permet d'affiner un projet professionnel réaliste grâce à l'ouverture à d'autres disciplines.
- Une bonne articulation avec les masters offerts.

- Points faibles :

- Un manque d'attention aux dispositifs de certification (langues, informatique, portefeuille de compétences) permettant de valoriser les compétences des étudiants.
- Une connaissance trop imprécise de la population étudiante, origine, cheminement, devenir.
- L'absence de dispositifs d'autoévaluation et d'évaluation des enseignements.

- Recommandations pour l'établissement :

Une part des faiblesses de la formation vient du caractère récent de l'OVE, qui pourra affiner ses enquêtes et soutenir la démarche d'évaluation des mentions. Il serait nécessaire également de rendre plus lisible l'ensemble des dispositifs généraux à l'Université, irrégulièrement documentés selon les dossiers, et d'accompagner le mouvement de valorisation de la formation auprès des lycées.



Observations de l'établissement



ARTS, LETTRES, LANGUES,
SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES

UNIVERSITÉ
PAUL-VALÉRY
MONTPELLIER 3

UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY MONTPELLIER 3

Route de Mende – 34199 Montpellier – CEDEX 5

Tel : 04 67 14 20 00 – Fax : 04 67 14 20 43

www.univ-montp3.fr

MONTPELLIER, le 02 juillet 2014

Affaire suivie par Matthieu Gayet
Directeur des études et de la scolarité
matthieu.gayet@univ-montp3.fr
0467142034

Anne Fraïsse
Présidente de l'université Paul-Valéry
Montpellier 3
A
Jean-Marc GEIB
Directeur de la section formation et
diplôme de l'AERES

Objet : Observation évaluation AERES

Monsieur le Directeur,

Pour donner suite à votre demande, je vous informe que nous n'avons pas d'observations particulières concernant cette Mention.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes respectueuses salutations.

La Présidente de l'Université

Anne Fraïsse